

Département de
Maine et Loire

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LONGUÉ-JUMELLES**

Séance du 07 Septembre 2026

L'an deux mil vingt-six, le sept septembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par la Loi, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Frédéric MORTIER, Maire.

Présents : Mmes et MM. Frédéric MORTIER - Nathalie PLOQUIN - Sylvain LEFEBVRE - Laëtiita LEROUX - Christophe GABILLER - Marie-Thérèse DELAUNAY - Jean-Pierre LEGENDRE - Yann NIORE - Nathalie MANCEAU - Nicole PEHU - Alain DUPUIS - Cynthia RAPICAULT - Gilles LABUSSIÈRE - Michel RICOU - Patrice PEGE - Philippe LEBACQ - Sylviane LE COQ - Pascal MONSCAVOIR - Jean-Pierre JOUBARD - Marie-José DAVID - Samuel CHAUSSERAIS - Coline BILLY - Vanessa BRAULT - Monique ROGEREAU - Emmanuel BRAULT - Jean-Luc FOURREAU

Absents excusés : Françoise RICHARD donne pouvoir à Sylviane LE COQ
 Danielle MABILLEAU donne pouvoir à Marie-Thérèse DELAUNAY
 Justine CORDIER

Mme PLOQUIN Nathalie a été désignée secrétaire de séance.

Date de la convocation : 31/08/2026
Date d'affichage : 10/09/2026
Nombre de Conseillers en exercice : 29
Nombre de Conseillers présents : 26

Objet : Instances – CA Saumur Val de Loire – Commission Locale Evaluation des Charges et de Transfert – désignation de délégués communaux – (09/2026-1)

Vu le code général des collectivités territoriales ;
Vu le code général des impôts et notamment l'article 1609 nonies C ;

Vu l'arrêté préfectoral n° SPSaumur/Interco/2020/01 du 10 janvier 2020 portant mise à jour des statuts de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire ;

Monsieur le Maire expose qu'en application des dispositions du IV de l'article 1609 nonies C du CGI, une commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) doit être créée entre un EPCI et ses communes membres afin d'évaluer les transferts de charges.

La CLECT doit être composée de membres des conseils municipaux des communes membres, étant précisé que chaque conseil municipal dispose d'au moins un représentant.

En date du 21 mai 2026, le Conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire redéfinira pour sa nouvelle mandature le nombre de représentant au sein de sa CLECT.

Le rôle de cette Commission est d'évaluer la charge nette transférée pour chaque transfert de compétence entre les communes et leur EPCI puis de produire un rapport qui est ensuite soumis à l'approbation des communes membres.

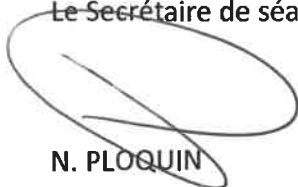
Chaque commune est donc invitée à désigner le ou les élu(s) chargé(s) de représenter sa collectivité.

Sont proposées à l'assemblée les désignations de Frédéric MORTIER et Sylvain LEFEBVRE.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DESIGNE** Frédéric MORTIER et Sylvain LEFEBVRE, pour représenter la Ville de Longué-Jumelles au sein de la CLECT de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette décision.

Pour extrait certifié conforme,
Le Secrétaire de séance,


N. PLOQUIN

Le Maire,

F. MORTIER